

11 OCT. 2022

N° DECIS. 2022-20

Appichée le 11/10/2022

## DECISION DU MAIRE

N°DECIS\_2022\_20

### Objet : Droits de place 2023

Le Maire de la Commune de Montélier,

Vu la délibération en date du 08 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment de décider de fixer la tarification des droits de place pour l'année 2023,

### DECIDE

#### Article 1

De maintenir les tarifs pour l'année 2023.

#### Foires et fêtes :

##### a) Fête foraine et votive de Fauconnières :

- Gros métier (surface comprise entre 300 et 450 m2)	284.00 €
- Moyen métier (surface comprise entre 150 et 299 m2)	202.00 €
- Petit métier (surface comprise entre 40 et 149 m2)	93.00 €
- Métiers divers (surface comprise entre 16 et 39 m2)	49.00 €
- Métiers divers (surface comprise entre 9 et 16 m <sup>2</sup> )	33.00 €
- Machine à sous (surface inférieure à 9 m2)	25.00 €

##### b) Foire Sainte Catherine :

- Autos-skooter	51.00 €
- Manège enfants	43.00 €
- Tir, remorque de jeux	26.00 €
- Machine à sous	11.00 €
- Commerçant (quel que soit la longueur de l'étalage)	11.00 €

#### Pour les commerces itinérants avec occupation du domaine public en dehors des jours de fêtes et de foire :

##### a) Vente avec occupation occasionnelle du domaine public par véhicule de moins de 3,50 tonnes :

- 25.00 € la demi-journée

b) Vente avec occupation du domaine public par véhicule de moins de 3,50 tonnes dans le cadre d'une tournée régulière :

- 170.00 € de droit annuel pour une occupation d'une demi-journée par semaine
- 250.00 € de droit annuel pour une occupation de deux demi-journées par semaine
- 140.00 € de droit annuel pour une occupation de moins d'une demi-journée par semaine

c) Vente avec occupation du domaine public par véhicule de plus de 3,50 tonnes :

- 414.00 € par jour

d) Vente par distributeur automatique avec occupation du domaine public :

- 90 euros/m<sup>2</sup> (minimum fixé à 1m<sup>2</sup>)

e) Vente avec occupation du domaine public par remorque :

- 100 €/ an pour une journée par semaine (minimum fixé à 1 journée/semaine)

f) Terrasse de plein air :

- 16 €/m<sup>2</sup> de droit annuel

Fait à Montélier, le 10/10/2022

Le Maire



Bernard VALLON (Drôme)

